



**DECISION DE RETRAIT
DU DOMAINE PUBLIC
DE CHEVALETS / ORIFLAMMES**

Direction Prévention et Tranquillité Publique
Service Réglementation
Madame BACHELIER

Fax : 02 28 25 23 68
Courriel : odp@saint-herblain.fr
☎ : 02 28 25 23 73

DEMANDEUR : Propriétaire Gérant

<input type="checkbox"/> Entreprise bénéficiaire de l'autorisation : Nom ou dénomination : N° SIRET : Adresse complète..... Code postal : L L L L L L L Ville : N° tél : L L L L L L L L L L N° fax : L L L L L L L L L L Courriel :@.....	<input type="checkbox"/> adresse de facturation : Nom : Prénom : Adresse : Code postal : L L L L L L L Ville :
--	---

Emplacement du chevalet et / ou oriflamme sur le domaine public :

.....

Parcelle cadastrale :

Numéro de l'arrêté :

Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration, ATTESTE ne plus installer de chevalets ou oriflammes sur le domaine public à compter du.....	NOM : Fait à Le L L / L L / 20 L L Signature et cachet de l'entreprise (le cas échéant)
---	--

A l'avenir, si vous souhaitez, à nouveau, installer un chevalet ou des oriflammes vous devrez en faire la demande auprès du service Réglementation.